



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/43 de la Municipalité, du 20 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de modernisation des applications informatiques du système d'information de la Ville de Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné aux études, à l'acquisition de nouveaux logiciels et composants informatiques, à leur adaptation aux besoins des services de l'administration communale ainsi qu'aux travaux d'introduction auprès des utilisateurs ;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 par la rubrique 4910.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
4. de faire figurer les intérêts du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 4910.390 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :